

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**

Nombre de membres présents : **32**

Nombre de votants : **34**

Date de convocation : **31 Mars 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : RECONDUCTION PARTENARIAT
ESPACE CYCLOSPORT « PYRENEES
MEDITERRANEE »T

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Publié ou Notifié

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée

Le

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

59/2021

RECONDUCTION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE, LES COMMUNAUTES DE COMMUNES PARTENAIRES, LE COMITE DEPARTEMENTAL DU CYCLISME ET LE RESEAU « PAYS CATALAN A VELO » : ESPACE CYCLOSPORT « PYRENEES MEDITERRANEE »

- VU** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment la compétence obligatoire «Aménagement de l'Espace »
- VU** la délibération n°115-18 du 31/10/18 actant la participation de la Communauté de Communes des Aspres au projet de création d'un « Espace Cycloport » en partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée, la CC Albères Côte Vermeille Illibéris, la CC Vallespir, et la CC Haut Vallespir.
- VU** la délibération n°55/2019 approuvant la convention de partenariat relative à l'espace cyclo sport « Pyrénées Méditerranée »

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que par délibération n°115/18, la Communauté s'est engagée à participer à la création d'un espace cycloport à destination des cyclistes sportifs sur route, en partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée, les Communautés Albères-Côte Vermeille-Illibéris, Haut Vallespir et Vallespir, le Comité Départemental de Cyclisme des PO et le Réseau « le Pays Catalan à vélo ».

Il **RAPPELLE** la délibération n°55/2019 approuvant la convention de partenariat fixant les rôles et missions des partenaires et la mise en commun des moyens et compétences de chacun pour la création, la promotion et la valorisation de l'espace cycloport labellisé FFC « PYRENEES MEDITERRANEE » sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Afin de poursuivre le plan d'action, il **PROPOSE** de reconduire la convention de partenariat, pour une participation de la Communauté de Communes des Aspres fixée à 1280€ pour 14220€ TTC de programmation de dépenses.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

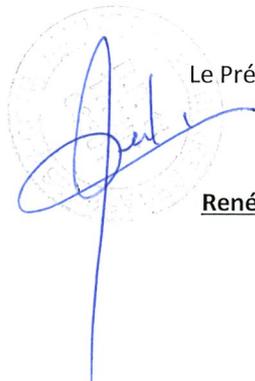
AUTORISE les termes de la convention de partenariat telle que présentée,

APPROUVE l'enveloppe dédiée pour la CC des Aspres portée à 1 280,00€€.

OUVRE les crédits nécessaires au budget de fonctionnement 2021

AUTORISE le Président à signer la convention définitive à intervenir avec les Communautés de Communes partenaires, le Pays Pyrénées-Méditerranée et les partenaires associés.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE